



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Syndicat de gendarmerie : modification des statuts

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2007 relatif à la création du Syndicat intercommunal de construction du casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2012 relatif une première modification des statuts du Syndicat intercommunal de construction du casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux,

Considérant la création de la commune nouvelle Terres-de-Caux au 1^{er} janvier 2017,

Considérant le fonds spécial d'investissement local 2017 qui permet aux communes de déposer des dossiers d'investissements pour des projets structurants,

Considérant qu'il convient de modifier les articles :

- 1^{er} afin de mentionner la commune Terres-de-Caux en lieu et place des 7 communes qui la composent ;
- 2 afin de restituer aux communes la compétence construction,
- 3 relatif au siège du syndicat devenu Terres-de-Caux,
- 5 relatif à la composition du comité syndical afin de maintenir le nombre de représentants initial précédemment désignés par les communes déléguées de Terres-de-Caux
- 10 relatif au receveur municipal transféré à Bolbec,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la modification des articles 1, 2, 3, 5,et 10 des statuts de la manière suivante

ARTICLE 1^{er} : Création du syndicat

En application des articles L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de :

- ♦ ALVIMARE,
- ♦ CLEVILLE,
- ♦ CLIPONVILLE,
- ♦ ENVRONVILLE,
- ♦ FOUCART,
- ♦ HATTENVILLE,
- ♦ HAUTOT LE VATOIS,
- ♦ NORMANVILLE,
- ♦ ROCQUEFORT,
- ♦ TERRES DE CAUX
- ♦ TREMAUVILLE,
- ♦ YEBLERON,

un syndicat qui prend la dénomination de « *Syndicat Intercommunal de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux, Terres-de-Caux* »

REÇU le :

20 MARS 2017

À la SOUS-PRÉFECTURE
du HAVRE

Commune de « TERRES-DE-CAUX »
2017/03/16

ARTICLE 2 : Objet du syndicat

Le syndicat a pour objet la réalisation du casernement de gendarmerie pour la protection du périmètre arrêté par le Commandement de la Gendarmerie Nationale sur les communes concernées comprenant :

- Les études préalables de maîtrise d'œuvre,
- L'acquisition et la viabilisation des terrains y compris des infrastructures de gestion des eaux pluviales et de ruissellement nécessaires à la construction des bureaux, des équipements immobiliers, et des logements,
- La recherche et le traitement d'éventuelles cavités souterraines,
- L'aménagement des aires de stationnements nécessaires au fonctionnement de la Gendarmerie,
- Les aménagements des abords du site retenus nécessités par l'implantation de la Gendarmerie,
- Les aménagements paysagers du site retenu,
- La gestion locative des bureaux, des équipements immobiliers et des logements,

ARTICLE 3 : Siège

Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Terres-de-Caux.

Il pourra être fixé en tout autre endroit par décision du comité syndical.

ARTICLE 5 : Comité syndical

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux à raison de :

- 14 délégués titulaires pour Terres-de-Caux et 7 délégués suppléants qui siègent avec voix délibérative en cas d'empêchement de l'un ou l'autre des titulaires
- 2 délégués titulaires pour les autres communes et 1 délégué suppléant qui siège avec voix délibérative en cas d'empêchement de l'un ou l'autre des titulaires

ARTICLE 10 : Comptabilité du syndicat

Les règles de la comptabilité des communes s'appliquent à la comptabilité du syndicat.

Les fonctions de receveur syndical sont exercées par le receveur Bolbec.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Convention avec la SAFER pour la surveillance foncière

Le Conseil Municipal,

Vu :

- la loi du 5 août 1960, codifiée sous l'article L 141-5 du code rural et de la pêche maritime, qui stipule que les SAFER peuvent apporter leurs concours technique aux collectivités territoriales et aux établissements public qui leur sont rattachés, pour la mise en œuvre d'opérations foncières
- la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, codifiée sous l'article L 141-11 du code rural et de la pêche maritime, qui précise que les SAFER concourent à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire rural, dans le cadre des objectifs définis à l'article L 111-2,
- la loi d'orientation agricole du 6 janvier 2006, qui instaure au sein du code rural et de la pêche maritime un nouvel article L 143-7-2, lequel impose à la SAFER d'informer les maires des déclarations d'intention d'aliéner portant sur des biens situés sur le territoire de leurs communes, et la circulation d'application en date du 13 février 2007
- le décret du 5 septembre 2013 qui autorise pour une période de cinq années la SAFER de Haute-Normandie à exercer le droit de préemption
- la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 13 juillet 2010, article 51, qui crée un observatoire de la consommation des espaces agricoles (article 1 112-1 du code rural et de la pêche maritime) et une commission départementale spécifique (article 1 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)
- la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, du 13 octobre 2014, élargissant le champ d'application de l'information préalable au profit de la SAFER
- l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1^{er} janvier 2017,
- la convention de surveillance foncière régularisée le 2 mai 2011 signée entre la commune de Fauville en Caux et la SAFER de Haute-Normandie et plus particulièrement son article V (conditions financières),

Après en avoir délibéré,

DECIDE de signer une convention de surveillance foncière entre la commune « Terres-de-Caux » et la SAFER de Haute-Normandie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Caux Seine Agglo : reversement d'une part de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 332-1 du Code de l'Urbanisme, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la commune de Terres-de-Caux regroupant les communes d'Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Fauville-en-Caux, Ricarville, Saint-Pierre-Lavis et Sainte-Marguerite-sur-Fauville, a institué une taxe d'aménagement et a rejoint la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, ne percevant pas la taxe d'aménagement et n'étant pas encore compétente en matière de PLU d'une part, et compte tenu notamment de la charge des équipements publics relevant de la compétence communautaire (eau et assainissement et aménagement des zones d'activités) d'autre part, a accepté, dans le cadre du projet de pacte fiscal visant une meilleure solidarité, le reversement d'une part de la taxe d'aménagement perçue par les communes membres,

Vu le taux communal de taxe d'aménagement de 4 %

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser chaque année, à la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, une part de la taxe d'aménagement à un taux de 0.75 % applicable à la base, à compter de l'année 2017,

DECIDE d'imputer la dépense correspondante aux budgets 2017 et suivants (compte 10226)

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Caux Seine Agglo – PLUI Transfert des compétences

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi ALUR du 26 mars 2014,
- Vu les articles L153-12 et suivants du Code de l'Urbanisme, concernant le Plan Local d'Urbanisme, en particulier les articles L153-8, L153-12, L 153-15
- Vu l'article L211-2 du Code de l'Urbanisme qui prévoit le transfert du Droit de Préemption Urbain à la Communauté d'Agglomération compétente en matière de PLU,
- Vu l'article L213-3 du code de l'Urbanisme qui prévoit la possibilité pour le titulaire du DPU de le déléguer à une collectivité,
- Vu le SCOT Caux Vallée de Seine approuvé le 26 mars 2013,
- Vu le PLH 2016-2021 approuvé le 28 juin 2016,
- Vu le projet de charte de gouvernance du PLUi,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'émettre un avis favorable sur le principe du transfert de la compétence « élaboration/révision du Plan Local d'URBANISME » à la Communauté d'agglomération, et de la réalisation d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal,**
- **D'assortir cet avis favorable de quatre demandes sur lesquelles il est attendu que la communauté d'agglomération s'engage dans l'exercice de la compétence PLU à :**
 - *Garantir que les communes collaborent étroitement à l'élaboration du futur PLUi,*
 - *Respecter scrupuleusement les choix communaux dès lors qu'ils sont compatibles avec les orientations et objectifs communautaires,*
 - *Ne pas imposer aux communes des choix qui ne sont pas les leurs,*
 - *Déléguer à la commune de Terres-de-Caux l'exercice du Droit de Préemption urbain sur les secteurs désignés en annexe de la présente délibération,*
 - *Terminer la procédure des 6 PLU à ce jour arrêtés dans l'année 2017.*
 - *Modifier les PLU des communes déléguées de Terres-de-Caux autant que de besoin tant que le PLUi n'a pas été approuvé,*
 - *Réviser ou modifier le futur PLUi sur le secteur des communes déléguées de Terres-de-Caux chaque fois que les communes l'estimeront nécessaire pour la bonne réalisation de ses projets ou la poursuite de ses objectifs propres.*
- **D'approuver les termes de la charte de gouvernance de l'élaboration du PLUi**
- **De notifier la présente délibération à la communauté d'agglomération**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017





L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominet, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Caux Seine Agglo : désignation des membres au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine est placée sous le régime de la fiscalité professionnelle unique :

Codifié à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'objectif unique de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI. Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences. L'évaluation des charges et recettes transférées doit être faite selon la méthode décrite à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

La CLECT doit adopter un rapport d'évaluation. La loi ne précise pas les conditions de majorité requise, donc le rapport peut être adopté à la majorité simple de ses membres. La méthodologie d'évaluation des transferts de charges est issue de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Considérant que le conseil communautaire de Caux Seine, lors de sa séance du 28 février 2017, propose de nommer chacune des maires de communes membres comme membre titulaire et désigner leur premier adjoint comme membre suppléant,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de la commune de Terres-de-Caux membre titulaire et Madame Ghislaine PRUNIER, premier adjoint de la commune de Terres-de-Caux membre suppléant

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



Commune de
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 7-4

L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominet, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Caux Seine Agglo : Prêt de véhicule Police municipale Convention

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un véhicule par la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine pour la police municipale,

Considérant que la durée de cette mise à disposition est consentie du 17/03/2017 au 31/12/2017 et à titre gratuit,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : location des salles de l'hôtel communautaire : tarifs

Le Conseil Municipal,

Vu la dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux au 31 décembre 2017,

Considérant que la commune de « Terres-de-Caux » est propriétaire des anciens locaux de la Communauté de Communes Cœur de Caux, sis à Fauville en Caux, commune déléguée, 375 Rue Charles de Gaulle

Vu les demandes de location des salles

Après en avoir délibéré,

FIXE à 60 € le tarif de location des salles communautaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavellier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité –
substitution du SDE76

Le Conseil Municipal,

Vu :

- L'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
- Les articles L 2333-2 à L2333-5, les articles L 3333-2 à L 3333-3-3 et l'article L 5212-24 du CGCT
- L'arrêté préfectoral du 5 février 2016 substituant la commune nouvelle aux communes dont elle est issu, dans le SDE76

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1^{er} janvier 2017,

Vu les dispositions prévues à l'article L 5212-24 du CGCT qui permettent au SDE76, sur délibérations concordantes de son organisme et du conseil municipal de la commune nouvelle « Terres-de-Caux » dont la population totale recensée par l'INSEE est supérieurs à 2.000 habitants, de se substituer à elle pour la perception de la taxe communal sur la consommation finale d'électricité ?

Vu les taux de subvention du SDE76 pour les commune reversant 100 % de la TCFE au SDE76

Après en avoir délibéré,

DECIDE, qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, le SDE76 est substitué à la commune nouvelle pour la perception de la TCFE sur son territoire

DECIDE que cette délibération restera applicable chaque année, sauf nouvelle délibération contraire ou modificative du conseil municipal

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au SDE76

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Projets 2017 des communes déléguées

Le Conseil Municipal,

Vu les projets présentées par SDE76 pour les communes de Fauville en Caux, Bermonville, Saint-Pierre-Lavis et Ricarville, décrits comme suit :

FAUVILLE EN CAUX				
<i>Nom de l'opération</i>	<i>Programme</i>	<i>TOTAL</i>	<i>SDE76</i>	<i>Terres de Caux</i>
Rue du clos du moulin	Extension Réseau	101.832,00 €	69.716,50 €	32.115,50 €
	Eclairage public	18.378,36 €	10.704,27 €	7.674,09 €
Rue de la Libération	Renforcement réseaux	97.140,00 €	84.987,00 €	12.153,00 €
	Eclairage public	22.737,85 €	13.256,21 €	9.481,64 €
Rue Amiot	Eclairage public	2.270,14 €	1.229,66 €	1.040,48 €
Rue des Vallons (Imp. Plaine vers Auzouville)	Renforcement réseaux	108.912,00 €	92.550,00 €	16.362,00 €
	Eclairage public	13.888,57 €	7.976,88 €	5.911,69 €
Rue des Vallons (imp. Plaine vers rue Ch Gaulle)	Effacement réseaux	77.628,00 €	55.670,00 €	21.958,00 €
	Eclairage public	7.868,17 €	4.573,09 €	3.295,08 €
Rue des jardins	Renforcement réseaux	48.504,00 €	39.986,00 €	8.518,00 €
	Eclairage public	7.167,25 €	4.201,70 €	2.965,55 €
				121.475,03 €
BERMONVILLE				
<i>Nom de l'opération</i>	<i>Programme</i>	<i>TOTAL</i>	<i>SDE76</i>	<i>Terres de Caux</i>
Rue du Calvaire	Effacement Réseau	153.672,00 €	109.318,00 €	44.354,00 €
	Eclairage public	9.729,00 €	5.634,48 €	4.094,52 €
				48.448,52 €
SAINT-PIERRE-LAVIS				
<i>Nom de l'opération</i>	<i>Programme</i>	<i>TOTAL</i>	<i>SDE76</i>	<i>Terres de Caux</i>
Impasse des haies	Eclairage public	14.710,56 €	8.123,74 €	6.586,82 €
				6.586,82 €
RICARVILLE				
<i>Nom de l'opération</i>	<i>Programme</i>	<i>TOTAL</i>	<i>SDE76</i>	<i>Terres de Caux</i>
Rue du Carreau	Effacement réseau	149.364,00 €	105.230,50 €	44.133,50 €
	Eclairage public	19.557,97 €	11.411,85 €	8.146,12 €
				52.279,62 €
TOTAL GENERAL				228.789,99 €

Après en avoir délibéré, adopte les projets ci-dessus présentés.

Inscrit les dépenses d'investissement au budget communal 2017 pour un montant de 228.789,99 € € TTC et demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominet, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Entreprise MARELLE : enquête publique : avis

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.122-1 et suivants du code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2017 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Vu le projet déposé par la Société SARL MARELLE, concernant son dossier de plate-forme de tri et transit du BTP, sises 20 Route d'Ecretteville-les-Baons à Alvimare,

Vu la notification de l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 20 décembre 2016 relative à la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune d'Alvimare présentée par la Société SARL MARELLE,

La société MARELLE a été créée en 1992 par Monsieur Christian MARELLE et emploie 48 personnes. Sur le site d'Alvimare, elle collecte et recycle des déchets issus du BTP, en collaboration avec l'ADEME et l'AREBTP. Cette activité dédiée au tri/transit/regroupement/valorisation des déchets du BTP, occupe une surface d'emprise de 35.000 m².

Le site, précédemment sous le régime de la déclaration soumise au contrôle périodique, passe à présent sous le régime de l'autorisation.

L'inspection des installations classées a constaté cette situation administrative irrégulière lors de sa visite du 7/10/2013 en proposant à Monsieur le Préfet de mettre en demeure la société MARELLE de régulariser sa situation. En conséquence, la société MARELLE a transmis un dossier de demande de régularisation.

CONSIDERANT que le conseil municipal de Terres-de-Caux (commune historique de Bermonville) est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 20 décembre 2016 préconisant les mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation cohérentes, en raison de l'impact du projet sur l'environnement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner au avis FAVORABLE au projet de la société SARL MARELLE d'Alvimare

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavellier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : D76 Travaux de mise en accessibilité des arrêts d'autocars « Cœur de Caux » sur LE CD 926

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 11 février sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées engageant les gestionnaires de voirie et les autorités organisatrices de transport à rendre accessible la chaîne de déplacements pour les personnes à mobilité réduite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les pouvoirs de police de la circulation conférés aux Maires,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, complétée du décret 2014-1323 du 4 novembre 2014 au sujet des agendas d'accessibilité programmés,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune déléguée de Fauville en Caux n° 2.1 en date du 26 novembre 2015 programmant les travaux de mise en accessibilité des arrêts d'autocars « Cœur de Caux » sur le CD 926 le 1^{er} semestre 2016,

Considérant la proposition de Monsieur le Président du Département d'associer la Commune aux travaux de mise en accessibilité des arrêts de cars déclarés prioritaires selon les modalités précisées ci-dessus, les travaux devant être réalisés par le Département avec une maîtrise d'œuvre assurée par la Direction des Routes de Saint Valéry en Caux

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le projet de mise aux normes des arrêts d'autocars « Cœur de Caux » sur le CD 926, durant les vacances scolaires d'Avril 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : RD 50 déclassement du domaine public par le Département

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de déclassement par le Département de Seine Maritime de l'ancienne RD 50 suite à la création du giratoire du Pot Cassé (RD 50 / RD 926) ainsi que les régularisations foncières afférentes avec la commune de Terres-de-Caux en échange,

Considérant qu'il importe de finaliser ces régularisations foncières depuis la création du giratoire,

Après en avoir délibéré,

Accepte le déclassement du domaine public par le Département de Seine-Maritime, de l'ancienne RD 50 au profit de Terres-de-Caux,

Dit que la commune Terres-de-Caux cèdera à titre gracieux les surfaces prises pour la réalisation du giratoire et les aménagements de voirie de la RD 926,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Travaux Cimetière communal : demande de subvention DETR

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les travaux projetés dans le cimetière de la commune déléguée de Sainte-Marguerite-sur-Fauville,

Considérant que ces travaux sont éligibles à la DETR 2017,

Considérant le dossier constitué par la commune déléguée de Sainte-Marguerite-sur-Fauville

Après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention au titre de la DETR 2017 au nom de Terres-de-Caux afin de réaliser les travaux de réaménagements du cimetière de la commune déléguée de Sainte-Marguerite-sur-Fauville.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017





Commune de
TERRES-DE-CAUX

Délibération n° 13

L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Deivaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezaïlles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Renouvellements des adhésions aux associations partenaires

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1^{er} janvier 2017,

Vu les adhésions, par les communes déléguées de Terres-de-Caux, aux organismes partenaires,

Vu les appels de cotisation pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler l'adhésion de la commune nouvelle « Terres-de-Caux » auprès des organismes suivants :

- **Villes Internet**
- **Villes et villages fleuris**
- **Fondation du Patrimoine**
- **Plantes et Cités**
- **Florysage**
- **ADM 76**
- **CAUE**
- **ATD 76**
- **LES ECOMAIRES**
- **AFCCRE**
- **AREN**

CHARGE Monsieur Jean-Marc VASSE, de représenter la commune nouvelle Terres-de-Caux au sein de ces organismes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : ALSH 2017 : tarifs

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les petites vacances scolaires et les vacances du mois de Juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs suivants pour les ALSH 2017

	forfait journée avec repas 7h30-18h	demi-journée	repas	forfait semaine 5jours(2)
Communes de Terres-de-Caux (1)	10 €	4 €	3 €	40 €
Communes extérieures à Terres-de-Caux	12 €	5 €	3 €	50 €
Non allocataires CAF (3)	14 €	6 €	3 €	60 €

(1) Fauville en Caux, Auzouville, Bennetot, Ste Marguerite, St Pierre, Bermonville, Ricarville

(2) forfait tout compris, les réductions s'appliquent aussi

(3) justificatif de domicile et numéro allocataire caf à fournir avec le dossier d'inscription

+ Remboursement des sommes perçues pour : maladie de l'enfant (fourniture justificatif médical) événement familial exceptionnel, participation à une compétition ou à un examen

• réductions

- ❖ 5% de réduction pour deux enfants inscrits sur la même période au centre
 - ❖ 15% de réduction pour trois enfants inscrits sur le même période au centre
 - ❖ maintien des 30% de réduction pour les enfants d'agents- Cumulable avec la remise effectuée selon le nb d'enfants inscrits
 - ❖ aucune réduction sur le repas
- paiement par chèque, chèque CESU, espèce, bons caf (signature convention avec la Caf),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat et tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Pôle Emploi : adhésion au régime d'assurance chômage

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU l'article L5424-1°, 2° du code du travail,

Considérant que la commune de Terres-de-Caux emploie du personnel non titulaire et doit supporter la charge de l'indemnisation du chômage, les agents du secteur public, privés d'emploi, ayant les mêmes droits que les salariés du secteur privé,

Après en avoir délibéré,

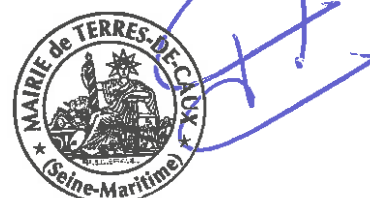
DECIDE d'adhérer au régime d'assurance chômage pour les personnels non titulaires, pour une durée de 6 ans renouvelable. Cette adhésion permet de couvrir le risque chômage de l'ensemble des agents non titulaires et non statutaires y compris les personnels en contrat d'apprentissage.

Ce contrat d'adhésion prend effet le 1er jour du mois civil qui suit la date de sa signature. Toutefois celui-ci ne couvre que les pertes d'emploi (fin de contrat) intervenues 6 mois après le 1er jour du mois civil qui suit la date de sa signature. En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la réglementation mis en œuvre par Pôle Emploi.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches afférentes à cette décision et à signer le contrat d'adhésion avec l'URSSAF ou Pôle Emploi.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavalier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominet, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : tableau des emplois

Le Conseil Municipal,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Vu la délibération n° 17 en date du 19 janvier 2017

Considérant les surcroûts de travail en matière d'entretien des espaces verts et de voirie,

Considérant les besoins d'encadrement de l'accueil de loisirs sur la commune déléguée de Bermonville

Vu la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un agent en charge de l'entretien de la salle des sports

Après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la modification du tableau des emplois joint en annexe

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Filière administrative

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Directeur Général des Services	A	35	1	1		1	19/01/2017
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35	1	1		1	19/01/2017
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	1	1		1	19/01/2017
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35	1	1		1	19/01/2017
Rédacteur	B	35	3	3		3	19/01/2017
Rédacteur	B	19,5	1	1	1	1	16/03/2017
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	17,5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint administratif territorial	C	23	1	1		1	19/01/2017
Adjoint administratif territorial	C	20	1	1		1	19/01/2017
Adjoint administratif territorial	C	17	1	1		1	19/01/2017
Adjoint administratif territorial	C	14	1	1		2	19/01/2017

Filière technique

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Ingenieur principal	A	35	1	0		0	19/01/2017
Technicien territorial principal de 1ère classe	B	35	1	1		1	19/01/2017
Technicien territorial principal de 2ème classe							19/01/2017
Technicien							19/01/2017
Agent de maîtrise principal	C	35	1	1		1	19/01/2017
Agent de maîtrise	C	35	2	2		2	19/01/2017
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	35	3	3		3	19/01/2017
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	17	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	35	2	2		2	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	35	7	7	3	10	16/03/2017
Adjoint Technique territorial	C	30	2	1	1	2	16/03/2017
Adjoint Technique territorial	C	27,75	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	25,66	0	0		1	16/03/2017
Adjoint Technique territorial	C	24,65	0	0		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	20,5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	20	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	18,25	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	13,5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	10	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	4,5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	2,31	1	1		1	19/01/2017

Filière Police

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Brigadier	C	35	1	1		1	19/01/2017

REÇU le :
20 MARS 2017

à la SOUS-PRÉFECTURE
de LA HAUTE-NORMANDIE

Filière Animation

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Animateur principal de 2ème classe	B	35	1	1		1	19/01/2017
Animateur	B	35	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation principal de 1ère classe							19/01/2017
Adjoint d'animation principal de 2ème classe							19/01/2017
Adjoint d'animation de 1ère classe	C						19/01/2017
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	28,26	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	25,66			1		16/03/2017
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	18,6	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	16,55	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	11,5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	8	2	2		2	19/01/2017
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	6,2	2	2		2	19/01/2017
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	4	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	2	1	1		1	19/01/2017

Filière sanitaire et sociale

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Educateur de jeunes enfants	B	17,5	1	1		1	19/01/2017
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	31	1	1		1	19/01/2017
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	21	2	2		2	19/01/2017

TABEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Collaborateur de cabinet						19/01/2017
Vacataire		2	0		2	19/01/2017
Secteur Technique	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Contrats avenir	35	2	2		2	19/01/2017
CUI	24	1	1		1	19/01/2017
Contrats aidés	22	1	1		1	19/01/2017
Secteur animation	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Vacataire		8	0		8	19/01/2017
Contrats aidés	35	2	2		2	19/01/2017

ANNEXE DELIBERATION 17.1

Le Maire
Jean-Marc VASSE



Commune de
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 17/3

L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : Comité technique : fixation et paritarisme du nombre de représentants du personnel et des élus

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que la consultation des organisations syndicales doit intervenir plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2017, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 67 agents,

Vu la délibération n° 7 en date du 19 janvier 2017 instituant les comités,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 6 le nombre de représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants)

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune de Terres-de-Caux égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants

DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis de représentants des collectivités et établissements en relevant.

FIXE la date du scrutin au JEUDI 8 JUIN 2017.

AUTORISE monsieur la Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017



L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 54

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Nathalie Le Ber, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume Willy Prevel, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 6

Jean-Louis Hamel ayant donné pouvoir à Mr Patrick LEROUX
Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette LEVESQUE
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine PRUNIER
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric BLOND
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Stéphane CAVELIER

Nombre d'absents : 26

Mmes et Mrs Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Charlie Devaux, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Karine Lainé.

Objet de la délibération : CHSCT : fixation et paritarisme du nombre de représentants du personnel et des élus

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que la consultation des organisations syndicales doit intervenir plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2017, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 67 agents,

Vu la délibération n° 7 en date du 19 janvier 2017 instituant les comités,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 6 le nombre de représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants)

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune de Terres-de-Caux égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants

DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis de représentants des collectivités et établissement en relevant.

AUTORISE Monsieur la Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 20/03/2017